

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

#### **Arrêté du 26 octobre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours et d'un examen professionnel (promotion interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture**

NOR : AGRS0924846A

Par arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche en date du 26 octobre 2009, indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 dite Le Pors portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, est autorisée au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un concours interne, d'un concours externe et d'un examen professionnel (promotion interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture.

Le nombre total des places offertes sera fixé ultérieurement.

La préinscription télématique s'effectuera par internet sur le site : [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr), à partir du 10 novembre 2009.

La date limite de préinscription télématique est fixée au 17 décembre 2009.

La date limite de confirmation d'inscription est fixée au 8 janvier 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

Les épreuves écrites se dérouleront le 9 mars 2010 dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les épreuves orales se dérouleront à Paris, à partir du 8 juin 2010.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.